

A 4 CONSEILS

Société à responsabilité limitée au capital de 60 000,00 €

Siège social : 32 rue Guersant 75017 PARIS

477 847 560 R.C.S. PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

EN DATE DU 13 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, et le treize mai à 15 heures,

La société A 4 PARTNERS,
Monsieur Marc LUCCIONI,

Soit la totalité des associés, détenant ensemble l'intégralité des parts composant le capital social,

Ont adopté les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet de transformation de la société en SELARL, décident de nommer :

Monsieur Maxime Fiorotto

Cabinet ALBRIZIO & ASSOCIES
149 avenue du golf - Green Park - Bât B
34670 BAILLARGUES

en qualité de commissaire à la transformation, avec pour mission :

- d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social ;
- d'attester que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social ;
- et d'établir le rapport prévu par les dispositions légales.

Le rapport devra être déposé et tenu à disposition des associés préalablement à l'assemblée appelée à statuer sur la transformation de la société en SELARL.

DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité des associés décide de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal.

Marc LUCCIONI

A 4 PARTNERS

Représentée par Marc LUCCIONI